

ALERTE : FORTE SUSPICION DE PRESENCE DE LA MALADIE D'AUJESZKY

Ce week-end de Noël, deux chiens de chasse sont morts avec des symptômes laissant penser à la maladie d'Aujeszky. Ces chiens avaient participé à une battue au sanglier, le mardi 19 décembre, au nord-ouest d'Epinal, dans les forêts communales de Frizon / Saint Vallier. Quatre sangliers avaient pu être prélevés ce jour-là ; plusieurs chiens participaient à cette battue et les deux chiens décédés avaient mordu un peu plus sur un des quatre sangliers. A l'heure actuelle, des analyses sont en cours pour déterminer s'il s'agit bien de cette maladie.

La maladie d'Aujeszky est une maladie infectieuse des porcins, d'origine virale. Elle est due à un herpes virus responsable chez le chien d'une encéphalomyélite évoluant rapidement vers la mort. La contamination du chien se fait par l'ingestion de viscères, de sang, de viande de sangliers contaminés par le virus.

Chez le porc, le virus a été éradiqué depuis plusieurs années, en France et presque dans toute l'Europe, les élevages porcins français en sont actuellement indemnes. Par contre, la faune sauvage, et particulièrement l'espèce sanglier, continue à être contaminée à des degrés divers. Le virus est donc toujours actif mais n'entraîne qu'une faible mortalité et uniquement sur les jeunes marcassins.

Chez le chien, il en va tout autrement : l'incubation est courte (2 à 6 jours). Les premiers signes sont des modifications soudaines du comportement. Le chien est abattu, inquiet, agressif. Ces modifications comportementales peuvent être confondues avec celles de la rage, d'où le nom de pseudo-rage donné à cette maladie. Très vite, des démangeaisons très intenses apparaissent de façon pratiquement systématique. Elles se localisent préférentiellement au niveau de la tête et vont souvent jusqu'à l'automutilation. L'affection évolue très rapidement vers une paralysie du pharynx, responsable de troubles de la déglutition et une paraplégie qui précède de peu la mort de l'animal. Celle-ci survient généralement sous 48 heures. C'est donc souvent parce qu'un chien meurt d'Aujeszky que l'on s'aperçoit de la présence de la maladie dans un département. Nos chiens servent en quelque sorte de sentinelles « victimes ». A noter que la maladie n'est pas contagieuse entre chiens.

Par ailleurs, **ce n'est pas une zoonose** (pas de transmission à l'homme).

Dans les secteurs où la maladie d'Aujeszky est avérée chez le sanglier, les **mesures de précaution** sont donc importantes car **elles demeurent un des seuls moyens de « protection » pour nos chiens de chasse** :

- Ne pas donner de produits crus de sanglier aux chiens (pas même les abats car les poumons, notamment, sont contaminés).
- Le virus n'est pas détruit à la congélation. Ainsi, la seule façon de réduire le risque de contamination par la viande de sanglier est de la faire bien cuire.
- Désinfecter dès que possible les plaies de chasse.
- Ne pas dresser des chiens trop « mordants », ... autant que possible. Et éviter que vos chiens s'acharnent sur les sangliers prélevés.
- Ne pas laisser les déchets de venaisons à l'air libre.

Enfin, des campagnes de vaccination peuvent être réalisées par certains cabinets vétérinaires. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher de votre vétérinaire.